

# PCAET

PLAN CLIMAT  
AIR ENERGIE  
TERRITORIAL

Construire ensemble  
Grand Paris Seine & Oise

---

**CONCERTATION**





## TABLE DES MATIERES

<b>I.</b>	<b>DECLARATION D'INTENTION POUR LE PCAET</b> .....	<b>4</b>
A.	MOTIVATIONS ET RAISON D'ETRE DU PLAN .....	4
B.	PLANS OU PROGRAMMES DONT DECOULE LE PCAET .....	4
C.	LISTE DES COMMUNES CORRESPONDANT AU TERRITOIRE SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE PROJET .....	5
D.	APERÇU DES INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT .....	6
E.	MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC .....	6
<b>II.</b>	<b>CONCERTATION</b> .....	<b>8</b>
A.	PREAMBULE .....	8
B.	APPEL A CONTRIBUTION .....	8
1.	<i>Questionnaire à l'attention des élus et des agents des communes</i> .....	8
2.	<i>Questionnaire à l'attention des associations et des particuliers</i> .....	10
3.	<i>Contribution « Propositions pour le Climat »</i> .....	11
C.	ETAT DES LIEUX .....	12
1.	<i>Actions réalisées</i> .....	12
2.	<i>Process</i> .....	12
3.	<i>Programme</i> .....	13
D.	DEFINITION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	15
1.	<i>Une stratégie coconstruite avec les acteurs du territoire</i> .....	16
2.	<i>Une stratégie coconstruite en interne, avec les directions</i> .....	17
E.	ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS .....	18
1.	<i>Un plan d'actions coconstruit avec une multiplicité d'acteurs</i> .....	18
2.	<i>Un plan d'actions coconstruit avec le monde associatif</i> .....	20
3.	<i>Liste des organismes ayant participé aux ateliers du volet stratégie</i> .....	20
<b>III.</b>	<b>CONCERTATIONS COMPLEMENTAIRES : PLUI, CHARTE AGRICOLE ET FORESTIERE ET DEMARCHE CIT'ERGIE</b> .....	<b>22</b>
A.	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) .....	22
1.	<i>2,5 ans de concertation avec la population</i> .....	22
2.	<i>4 ans de collaboration avec les communes et les partenaires</i> .....	23
3.	<i>Enquête publique : 1 800 contributions</i> .....	23
B.	CHARTRE AGRICOLE ET FORESTIERE .....	24
C.	DEMARCHE CIT'ERGIE .....	25
<b>IV.</b>	<b>ANNEXE A : APPEL A CONTRIBUTION</b> .....	<b>27</b>
A.	RESULTATS DU SONDAGE A L'ATTENTION DES COMMUNES .....	27
B.	PROPOSITIONS POUR LE CLIMAT, COLLECTIF ALTERNATIVES EN VALLEE DE SEINE .....	38
	<i>Thématique 1 : UN TERRITOIRE ENERGETIQUE, GLOBAL, SUFFISANT ET PERFORMANT</i> .....	38
	<i>Thématique 2 : DEVELOPPER DES FILIERES INNOVANTES ET CREATRICES D'EMPLOI LOCAL</i> .....	41
	<i>Thématique 3 : LA QUALITÉ DE VIE</i> .....	43
C.	DOCUMENT DE TRAVAIL FAISANT LE LIEN ENTRE LES PROPOSITIONS D'ALTERNATIVES EN VALLEE DE SEINE ET LES ACTIONS DU PCAET AINSI QUE LA CHARTE AGRICOLE ET FORESTIERE ET LE PLUI .....	46
<b>V.</b>	<b>ANNEXE B : GLOSSAIRE</b> .....	<b>56</b>

## I. Déclaration d'intention pour le PCAET

### A. Motivations et raison d'être du plan

Grand Paris Seine & Oise est en 2019 la plus grande Communauté Urbaine de France rassemblant 73 communes et plus de 405 000 habitants sur une surface de près de 500 km<sup>2</sup>.

A ce titre, elle se doit de mettre en application les obligations fixées par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 instituant l'élaboration et l'animation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La vallée de Seine yvelinoise, qui constitue le territoire de la Communauté, est, par sa géographie et ses caractéristiques socio-économiques, extrêmement sensible aux événements climatiques et à la pollution atmosphérique. D'un autre côté, la résilience du territoire à travers la maîtrise de ses consommations énergétiques et l'exploitation de son potentiel en énergies renouvelables et de récupération représentent de réelles opportunités de développement et d'amélioration du cadre de vie. Son territoire à la fois urbain et rural donne à la Communauté urbaine de véritables leviers d'actions pour contribuer, à son échelle, à l'effort global de lutte contre le changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air.

La Communauté urbaine conçoit donc le PCAET comme un outil stratégique et opérationnel de coordination de la transition énergétique, de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie.

C'est dans cette perspective que le Conseil Communautaire a validé le 14 avril 2016 l'engagement de la Communauté Urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de son PCAET, dans une démarche collaborative et s'inscrivant pleinement dans son projet de territoire. Conformément aux dispositions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET comprendra un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est établi pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan au bout de 3 ans.

### B. Plans ou programmes dont découle le PCAET

Pour la réalisation de son PCAET, la Communauté Urbaine s'inscrit dans l'ensemble des accords, réglementations et schémas en vigueur tant sur le plan international que local.

Le PCAET découle ainsi :

- Du protocole de Kyoto, ratifié par la France en mai 2002 et entré en vigueur en 2005 ;
- De l'accord de Paris finalisé lors de la COP21 et ratifié par la France le 4 novembre 2016 dont l'objectif premier est de limiter le réchauffement climatique entre 1,5 et 2°C à l'horizon 2100 ;
- Du « Paquet Energie Climat » rassemblant des directives, règlements et décisions européennes, adopté en 2008, fixant notamment l'objectif du « triple 20 » à l'horizon 2020 en demandant de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'améliorer de 20% l'efficacité énergétique, de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de l'énergie (23% pour la France) en prenant 1990 comme année de référence ;

- Complété en 2014 par des objectifs ciblés pour chaque pays membre de l'Union Européenne et portant sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et sur l'augmentation des énergies renouvelables et de récupération ; d'autres directives sur cette même période ont permis de fixer des seuils d'émission et de concentration pour divers polluants dégradant la qualité de l'air ;
- De la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, dite Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et son décret d'application n° 2016-849 du 28 juin 2016, fixant de nouveaux objectifs à l'horizon 2030 et 2050, dans le respect des accords de Paris :
  - Réduire de 40% les émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 et les diviser par 4 en 2050,
  - Réduire de 50% la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030,
  - Réduire de 30% la consommation de combustible fossile à l'horizon 2030,
  - Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 (23 % en 2020) et à 40% de la production d'électricité,
  - Diversifier le mix énergétique avec réduction de la part du nucléaire à 50% à l'horizon 2050 au profit des énergies renouvelables,
  - Adopter obligatoirement un PCAET pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants,
- Du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'Île-de-France approuvé par le Conseil régional le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de Région le 14 décembre 2012, ainsi que du Plan de protection de l'atmosphère pour l'Île-de-France.

Le PCAET de la Communauté urbaine devra être compatible avec ces deux documents (articles L229-26 du code de l'environnement et L2224-34 du Code général des collectivités territoriales) qui intègrent eux-mêmes les obligations et objectifs fixés par les textes précités.

### **C. Liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet**

Le PCAET s'appliquera sur les territoires des 73 communes constituant la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à savoir : Achères, Les Alluets-le-Roi, Andrésy, Arnouville-lès-Mantes, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Boinville-en-Mantois, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Conflans-Sainte-Honorine, Drocourt, Ecquevilly, Épône, Évécquemont, La Falaise, Favrieux, Flacourt, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Hargeville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Médan, Méricourt, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Morainvilliers, Mousseaux-sur-Seine, Les Mureaux, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Orgeval, Perdreauxville, Poissy, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Le Tertre-Saint-Denis, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Vert, Villennes-sur-Seine.

## D. Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Le PCAET, en tant que démarche territoriale, a une double dimension stratégique et opérationnelle. Il prend en compte les problématiques climat, air et énergie et se décline, comme tout programme, à travers un état des lieux, des orientations stratégiques, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Son contenu doit intégrer plusieurs thématiques :

- La maîtrise des consommations énergétiques et la réduction des énergies fossiles,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- Le développement de la séquestration du carbone dans un but d'atténuation des GES,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- Le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération,
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique tout au long de son élaboration. Il s'agit d'une approche itérative afin de rechercher le meilleur compromis entre les objectifs et les incidences du PCAET. Elle est constituée d'un état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution, d'une analyse des incidences de la mise en œuvre du PCAET, d'une justification des choix retenus au regard de leurs incidences et d'un dispositif de suivi. Cette évaluation donne lieu à un rapport sur les incidences environnementales (article R122-20 du code de l'environnement).

## E. Modalités de concertation préalable du public

Le PCAET nécessite une appropriation des enjeux par l'ensemble des parties prenantes mais aussi une mise en œuvre de manière partenariale. L'élaboration du PCAET doit donc se faire de façon concertée pour garantir son succès.

Le travail en commun et la mobilisation doivent avoir lieu au cours de étapes clés d'élaboration à savoir **l'état des lieux, la définition des orientations stratégiques et l'élaboration du programme d'actions.**

*Le volet « état des lieux »* a d'ores et déjà eu lieu. Il a mobilisé à travers 3 ateliers participatifs en mars, mai et juin 2018 près de 90 participants représentant les institutions, les collectivités, les industriels, les associations et les agriculteurs. Les premiers résultats de l'état des lieux ont également fait l'objet d'une présentation et d'un débat avec les membres du Conseil de Développement du territoire.

La démarche de concertation a porté sur les **volets « stratégie »** et **« plan d'actions »**, la Communauté Urbaine s'est inscrit dans le cadre défini par les articles L.121-16 et suivants du Code de l'Environnement. La démarche s'est déclinée comme suit :

### ● Sur le volet stratégie, au cours du mois de juin 2019 :

- Tenue de 4 ateliers participatifs externes associant les partenaires du territoire déjà mobilisés lors de l'état des lieux,
- Tenue de 2 ateliers internes associant les directions de la Communauté urbaine,
- Information du groupe de travail PCAET du Conseil de Développement.

*Phase de concertation du PCAET de Grand Paris Seine & Oise*

● Sur le volet plan d'actions, au cours du mois de septembre 2019 :

- Tenue de 2 ateliers participatifs associant les partenaires du territoire déjà mobilisés à l'état des lieux et les directions de la Communauté urbaine,
- Tenue d'1 atelier spécifique avec les associations du territoire,
- Tenue d'une réunion d'échange avec le groupe de travail PCAET du Conseil de Développement.

En septembre 2019, un appel à contribution a été lancé auprès du grand public et des 73 communes du territoire à travers deux questionnaires mis en ligne sur le site internet de la communauté urbaine.

## II. Concertation

### A. Préambule

*Le principe de participation du public en matière environnementale (corollaire du principe d'information du public) est consacré par l'article 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement. Son respect est par ailleurs imposé par les ordres juridiques internationaux et européens.*

*Cette participation répond à quatre objectifs (améliorer la qualité et la légitimité de la décision publique, assurer la préservation d'un environnement sain, sensibiliser et éduquer, améliorer et diversifier l'information) et quatre droits (accéder aux informations pertinentes, demander la mise en œuvre d'une procédure préalable, bénéficier de délais suffisants, être informé de la manière dont les contributions du public ont été prises en compte).<sup>1</sup>*

Elle comprend une phase « amont » de concertation préalable et une phase « aval » de consultation par voie électronique avec mise en ligne sur la plateforme projets-environnement.gouv.fr.

La phase de concertation préalable du PCAET de Grand Paris Seine & Oise a été, dans sa quasi-totalité, réalisée selon la note de déclaration d'intention. Elle s'est déroulée sur une durée de 19 mois, de mars 2018 à octobre 2019.

Il est à noter que n'a pu être nommé de garant de la concertation comme initialement envisagé. Ce projet de nomination a fait l'objet d'échanges avec la Commission nationale du débat public. Cependant, le calendrier et les conditions n'ont pas permis d'aller au bout de la procédure. A l'issue des 4 mois de la publication de la déclaration d'intention, aucune saisine n'a été faite pour demander un garant.

### B. Appel à contribution

Un appel à contribution a été lancé auprès des 73 communes, des associations du territoire et du grand public, de mi-septembre à mi-octobre 2019.

Deux questionnaires ont été mis en ligne sur le site internet de GPS&O, l'un à l'attention des communes et l'autre à l'attention des associations et des particuliers. Chacun comprenait une page d'information sur la démarche d'élaboration du PCAET de Grand Paris Seine & Oise. Un mail a été adressé aux 73 maires du territoire afin de les informer de la mise en ligne des questionnaires.

#### 1. Questionnaire à l'attention des élus et des agents des communes

##### Chiffres-clefs :

- 15 réponses,
- 12 communes différentes du territoire de GPS&O,
- Temps moyen de remplissage : près de 30 minutes.

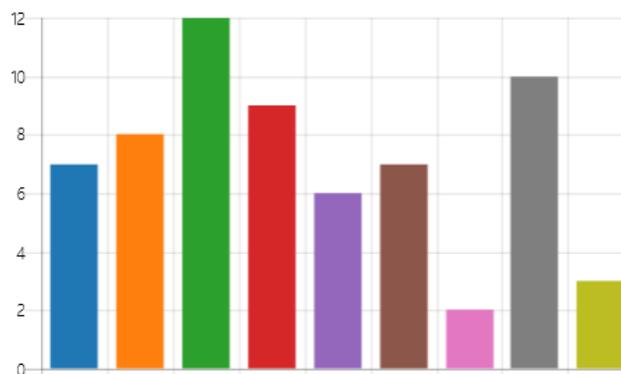
---

<sup>1</sup> Texte extrait de <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-code-lenvironnement>

Focus sur quelques réponses :

16. Quelles sont pour vous les 5 raisons les plus importantes pour lesquels il faut agir pour le climat ?

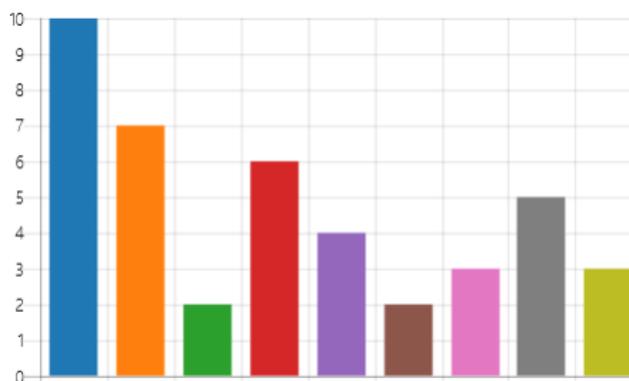
[Plus de détails](#)



Préserver les ressources naturelles et limiter les impacts sur la biodiversité apparaissent comme les actions les plus importantes.

21. Quels types d'actions liées à l'énergie et à sa maîtrise ont été mises en place sur la commune depuis 6 ans ?

[Plus de détails](#)

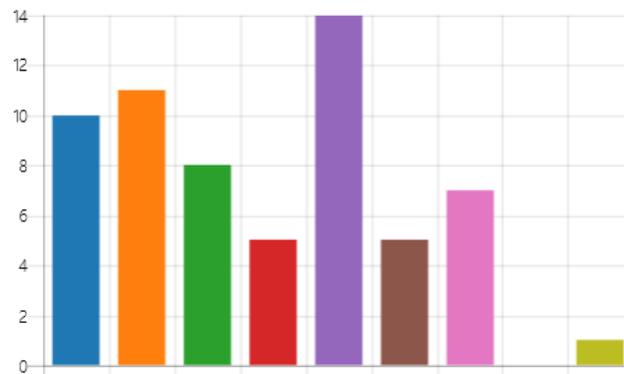


Sur ces 6 dernières années, les communes ont principalement mis en place des actions d'optimisation thermique et énergétique de bâtiments (changements de chaudières, actions sur les usages par les agents ou le public, diagnostic et réglage d'équipements...).

24. Quelles actions liées à l'énergie et à sa maîtrise vous semble nécessaire de mettre place dans les 6 ans à venir ?

[Plus de détails](#)

● Optimisation thermique et én...	10
● Réhabilitation thermique de b...	11
● Fixation de normes exigeantes...	8
● Valorisation des Certificats d'E...	5
● Mise en place de productions ...	14
● Actions sur les mobilités alter...	5
● Mise en place de clauses enviro...	7
● Autre	0
● Autre	1



Pour les 6 années à venir, l'action à prioriser est la mise en place de productions d'énergies renouvelables et de récupération. La réhabilitation et l'optimisation thermique et énergétique de bâtiments restent également des priorités.

## 2. Questionnaire à l'attention des associations et des particuliers

### Chiffres-clefs :

- 73 réponses,
- 26 communes différentes du territoire de GPS&O et 2 autres communes,
- Temps moyen de remplissage : plus de 15 minutes.

### Focus sur quelques réponses :

7. Estimez vous nécessaire d'être davantage informé(e) sur les effets du changement climatique sur notre territoire ?

[Plus de détails](#)

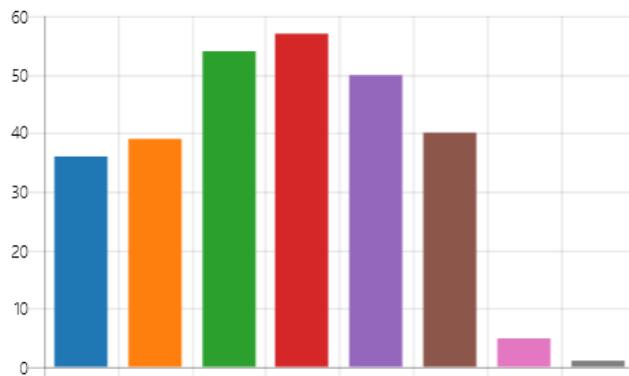
● Oui	64
● Non	8



## 8. Si oui sur quels sujets ? (plusieurs réponses possibles)

[Plus de détails](#)

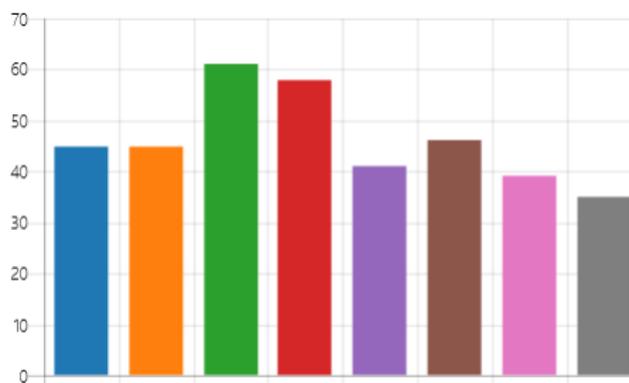
<span style="color: blue;">●</span> L'évolution des températures ...	36
<span style="color: orange;">●</span> L'évolution de la pluviométrie	39
<span style="color: green;">●</span> L'évolution de la qualité de l'ai...	54
<span style="color: red;">●</span> L'évolution de la biodiversité	57
<span style="color: purple;">●</span> Les impacts sanitaires à envisa...	50
<span style="color: brown;">●</span> Les conséquences économiques	40
<span style="color: pink;">●</span> Sans objet	5
<span style="color: gray;">●</span> Autre	1



## 14. Quelles sont pour vous les 5 raisons les plus importantes pour lesquels il faut lutter contre le changement climatique ?

[Plus de détails](#)

<span style="color: blue;">●</span> Limiter l'augmentation des te...	45
<span style="color: orange;">●</span> Prévenir les catastrophes natu...	45
<span style="color: green;">●</span> Préserver les ressources natur...	61
<span style="color: red;">●</span> Préserver la biodiversité	58
<span style="color: purple;">●</span> Améliorer la qualité de l'air	41
<span style="color: brown;">●</span> Limiter les risques pour la sant...	46
<span style="color: pink;">●</span> Réduire le gaspillage énergéti...	39
<span style="color: gray;">●</span> Sauver des vies	35



Ces questionnaires permettent un étalonnage du territoire apparaissant comme pertinent, comprenant notamment aussi bien des communes dites rurales que des communes dites plus urbaines.

### 3. Contribution « Propositions pour le Climat »

En réponse à cet appel à contribution, le collectif « Alternatives en Vallée de Seine », qui rassemble plus d'une trentaine d'associations et de collectifs de la vallée de Seine des Yvelines, a transmis une liste de **Propositions pour le Climat** (Document en Annexes). L'ensemble de ces propositions a été pris en compte dans la conception du PCAET (Document en Annexes). Ces propositions sont aussi à mettre en parallèle avec les actions de la Charte agricole et forestière<sup>2</sup> et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal<sup>3</sup>(PLUi).

<sup>2</sup> Cf. Partie III. A. Charte agricole et forestière

<sup>3</sup> Cf. Partie III. B. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Exemples de propositions du collectif mises en lien avec des actions du PCAET :

Propositions pour le Climat		Actions du PCAET	
N°45	Accompagner le développement d'un réseau de cuisines centrales sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine pour alimenter les cantines scolaires mais également des maisons de retraite et des hôpitaux en repas majoritairement bio-locaux.	4.3	Favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution.
N°73	Privilégier les matériaux sains et naturels pour toute création de terrain de sport (interdire les terrains réalisés à base de pneus recyclés toxiques pour la santé et l'environnement).	1.3	Former les entreprises sur la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés ou locaux.

## C. Etat des lieux

L'**état des lieux** est le seul volet de la concertation propre au PCAET qui intervienne en amont de la note de cadrage.

### 1. Actions réalisées

2 ateliers participatifs ont été réalisés. Un premier atelier s'est tenu le 15/03/2018 et un deuxième le 25/05/2018. Une troisième séance a été organisée le 01/06/2018 sous la forme d'une restitution des précédents ateliers.

### 2. Process

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement agricole et forestier sur son territoire, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a réalisé, en 2017, un diagnostic participatif. Ce dernier a mobilisé plus de 100 acteurs à la fois professionnels, représentants des collectivités territoriales, institutionnels, propriétaires et associations. Ce diagnostic ainsi élaboré a permis de faire émerger des enjeux propres aux activités rurales du territoire.

Ces enjeux ont fait l'objet d'un cycle d'ateliers collaboratifs, réalisés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 dans un double cadre : la mise en œuvre de la Charte agricole et forestière, propre au territoire, et l'élaboration du PCAET. A travers ces ateliers, les acteurs du territoire ont participé à la définition de la stratégie et des actions de la Charte ainsi qu'à l'étude sur l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique.

Confiée aux cabinets ACTERRA et Climate Adaptation Consulting (CAC), cette étude s'est déroulée en 3 étapes, entre janvier et juin 2018 :

- L'identification des fragilités et des risques (crues, ruissellement, glissements de terrain, îlots de chaleur urbains, canicules, sécheresse, qualité de l'eau, robustesse des réseaux, etc.) posés par le changement climatique pour le territoire de Grand Paris Seine & Oise, à partir notamment d'un travail de territorialisation du diagnostic de vulnérabilité réalisé en 2012 à l'échelle de la région Ile-de-France ;
- Des approfondissements sur les enjeux prioritaires (sécurité des biens et des personnes, santé, alimentation en eau potable et en énergie, activités économiques et agricoles, filières, etc.), sous forme d'analyses économiques (à l'échelle du territoire et sur une sélection d'études de cas) et de restitutions cartographiques ;
- L'élaboration d'une stratégie et l'identification de pistes d'adaptation, destinées à nourrir la concertation prévue dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

Cette étude comprend donc un volet spécifique sur les questions d'adaptation et d'atténuation dans les domaines agricoles et forestiers, qui vient en continuité du diagnostic agricole et forestier du territoire. Pour cette étude, il était important d'engager une démarche participative afin d'identifier les principaux impacts et enjeux grâce à l'expertise et à la connaissance des acteurs, afin d'envisager des scénarios d'atténuation et d'adaptation conformes au territoire. Pour mener à bien cette démarche participative, était requise la mobilisation de nombreuses expertises dans les différents secteurs couverts (ressource en eau, santé, économie et infrastructures, urbanisme et aménagement, écosystèmes et biodiversité, agriculture, forêt, tourisme).

### 3. Programme

- Atelier de co-construction sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique des territoires agricoles et forestiers : jeudi 15 mars 2018.

Séquence	Contenu	Durée
<b>Accueil</b>	Accueil des participants autour d'un café	9h
<b>Présentation de la démarche</b>	Présentation de l'étude et éléments de cadrage	9h30
<b>Territorialisation des enjeux et priorisation des impacts au sein de chaque sous-groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail collectif sur la territorialisation des enjeux à partir de propositions argumentées des bureaux d'études ;</li> <li>- Caractérisation de chaque impact;</li> <li>- Priorisation des impacts et placement sur une grille de vulnérabilité</li> </ul>	10h-12h
<b>Restitution des sous-groupes</b>	Chaque groupe présente sa grille et place ses impacts sur une grille commune	12h-12h45
<b>Déjeuner</b>	Déjeuner offert par la Communauté Urbaine	12h45-14h

<b>Priorisation en transversal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débat sur la grille consolidée;</li> <li>- Animation / débat sur les besoins d'approfondissement</li> </ul>	14h-15h30
------------------------------------	--	-----------

L'atelier du 15 mars a permis de caractériser les vulnérabilités du territoire face au changement climatique et de définir collectivement les impacts prioritaires à traiter dans la stratégie d'adaptation :

- Surmortalité liée à la multiplication des canicules et dégradation du confort thermique ;
- Perte des services rendus par les zones humides et perturbation du fonctionnement des écosystèmes ;
- Dommages aux biens et personnes liés aux inondations, effets domino sur les activités économiques ;
- Impacts des étiages sévères sur les usages de l'eau, le trafic fluvial et l'assainissement.

La Communauté urbaine a poursuivi sa démarche participative en organisant, avec les acteurs du territoire, un troisième atelier avec l'ambition de co-construire une vision du souhaitable en matière d'adaptation du territoire de Grand Paris Seine & Oise et de dégager des pistes d'intervention susceptibles d'être approfondies et développées dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

- Atelier de co-construction sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique du territoire : vendredi 25 mai 2018.

Séquence	Contenu	Durée
Accueil	Accueil des participants autour d'un café	9h
Présentation en plénière	Présentation du diagnostic de vulnérabilités et des axes proposés pour la stratégie d'adaptation	9h15
Définition de la stratégie	Travail collectif en groupes sur la stratégie à partir de propositions argumentées des bureaux d'études : objectifs stratégiques et opérationnels	9h45h-11h30
Inventaire des actions potentielles	Travail en groupe : validation et enrichissement d'un premier inventaire d'actions potentielles proposé par les consultants.  Caractérisation des actions nouvelles proposées par les participants	11h30-12h30
Déjeuner	<i>Déjeuner offert par la Communauté Urbaine</i>	12h30-13h30
Evaluation des actions d'adaptation	Travail en groupes pour évaluer et hiérarchiser les actions potentielles proposées	13h30-15h30
Partage en plénière	Restitution en plénière des travaux de groupes, vision transversale de la stratégie d'adaptation du territoire	15h30-16h00

Clôture	Conclusion et présentation des prochaines étapes	16h-16h15
---------	--	-----------

Cet atelier a servi de base à la formalisation de la stratégie d'adaptation du territoire eu Grand Paris Seine & Oise. La liste des actions d'adaptation potentielles évaluées est venue nourrir la concertation prévue dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action du PCAET.

- Atelier de restitution du diagnostic sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique du territoire et de co-validation des enjeux qui ont émergé et des actions à mener : vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018.

L'objectif, atteint, de cet atelier participatif était de doter le territoire d'une stratégie et d'un plan d'actions répondant aux attentes des professionnels et organismes associés.

L'atelier de concertation du 1<sup>er</sup> juin a permis de mettre en évidence les freins et opportunités pour les leviers d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation du territoire au changement climatique, et d'identifier des actions associées. L'ensemble des éléments et actions proposées ont été compilées et détaillées au sein de fiches actions qui constituent le plan d'actions du PCAET. Ces mêmes fiches actions serviront également à amender la Charte agricole et forestière sur les enjeux climatiques.

#### D. Définition des orientations stratégiques

**La définition des orientations stratégiques**, dit « **volet stratégie** » du PCAET, est le fruit de la participation de nombreux acteurs. Il a été coconstruit à travers 6 ateliers.

L'ambition de ces ateliers étaient de valider et préciser les pistes d'intervention susceptibles d'être approfondies et développées dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Ils ont permis de :

- Partager les conclusions du diagnostic ;
- Partager et échanger sur la trajectoire identifiée pour le territoire en rappelant les axes prioritaires et les objectifs stratégiques et opérationnels ;
- Enrichir une liste d'actions proposée par les consultants et évaluer collectivement ces actions afin d'éclairer le choix des actions qui a été fait dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

Pour complément, une réunion d'échange du groupe de travail PCAET du Conseil de Développement était initialement envisagée. Le Conseil du Développement ayant temporairement mis en attente ses activités suite à la démission de son président, le calendrier n'a pas permis la tenue de cette réunion.

## 1. Une stratégie coconstruite avec les acteurs du territoire

4 ateliers participatifs destinés aux acteurs du territoire se sont tenus la journée du 26/06/2019.

- L'atelier 1 a abordé la consommation énergétique des bâtiments. Cet atelier interroge essentiellement sur les questions de rénovation énergétique des bâtiments ;
- L'atelier 2 a abordé le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire. Quelles filières soutenir et développer en priorité sur le territoire, comment développer la récupération de chaleur sur le territoire ?

Séquence	Contenu	Durée
<b>Accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des participants autour d'un café</li> </ul>	9h
<b>Présentation du diagnostic et de la trajectoire du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du diagnostic de vulnérabilités et de la trajectoire proposée pour la stratégie</li> <li>• Discussion – échange</li> </ul>	9h15-10h
<b>Inventaire des actions potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en groupe : validation et enrichissement d'un premier inventaire d'actions potentielles proposé par les consultants.</li> <li>• Caractérisation des actions proposées par les participants</li> </ul>	10h – 11h30
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusion et présentation des prochaines étapes</li> </ul>	11h30-12h

- L'atelier 3 a abordé les questions de mobilité : la réduction des déplacements, le report modal vers des modes de transport collectifs, doux ;
- L'atelier 4 a abordé l'adaptation aux changements climatiques avec trois sous-thématiques :
  - L'identification des fragilités et des risques posés par le changement climatique pour le territoire de la CU ;
  - Des approfondissements sur les enjeux prioritaires ;
  - L'élaboration d'une stratégie et l'identification de pistes d'adaptation, destinées à nourrir la concertation prévue dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

Séquence	Contenu	Durée
<b>Accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des participants autour d'un café</li> </ul>	14h

<b>Présentation plénière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du diagnostic et des axes proposés pour la stratégie</li> <li>Discussion – échange</li> </ul>	14h15-15h
<b>Inventaire des actions potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail en groupe : validation et enrichissement d'un premier inventaire d'actions potentielles proposé par les consultants.</li> <li>Caractérisation des actions proposées par les participants</li> </ul>	15h – 16h30
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclusion et présentation des prochaines étapes</li> </ul>	16h30-17h

Liste des organismes ayant participé aux ateliers du 26 juin 2019 :

- |                          |                       |                |
|--------------------------|-----------------------|----------------|
| • ADADSA                 | • ENEDIS              | • PSA          |
| • BANQUE DES TERRITOIRES | • ENERGIES SOLIDAIRES | • RESALLIANCE  |
| • CARIDF                 | • ENGIE               | • SEINERGY LAB |
| • CORIANCE               | • EPAMSA              | • SEY          |
| • DALKIA                 | • EVEN                | • SMSO         |
| • DDT78                  | • GRDF                | • SPI VDS      |
| • EDF                    | • PNR VEXIN           | • SUEZ         |
|                          |                       | • VEOLIA       |

## 2. Une stratégie coconstruite en interne, avec les directions

2 ateliers de concertation des directions de la Communauté urbaine se sont tenus la matinée du 28 juin 2019.

- L'atelier 1 « Energie/Eau » a abordé la performance énergétique des bâtiments et le développement d'EnR de la Communauté urbaine, la mobilité des agents et enfin, la sobriété des usages ;
- L'atelier 2 a abordé le volet déchets, en particulier sous le volet « compétences » ainsi que la politique d'achats de la CU.

Séquence	Contenu	Durée
<b>Accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil des participants autour d'un café</li> </ul>	9h

<b>Présentation du diagnostic et de la trajectoire du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du diagnostic et de la trajectoire proposée pour la stratégie</li> <li>• Discussion – échange</li> </ul>	9h15-10h
<b>Inventaire des actions potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en groupe : validation et enrichissement d'un premier inventaire d'actions potentielles proposé par les consultants.</li> <li>• Caractérisation des actions proposées par les participants</li> </ul>	10h – 11h30
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusion et présentation des prochaines étapes</li> </ul>	11h30-12h

L'ensemble de ces ateliers ont permis de valider la stratégie territoriale et d'identifier un ensemble d'actions thématiques s'inscrivant dans la liste réglementaire d'objectifs stratégiques et opérationnels.

## E. Elaboration du programme d'actions

L'élaboration du programme d'actions, dit « volet plan d'actions » du PCAET, a été coconstruit à travers 6 ateliers.

Une réunion d'échange du groupe de travail PCAET du Conseil de Développement sur le volet stratégie a également pu être réalisée. Le Conseil de Développement s'est réuni en urgence afin de pouvoir contribuer.

Pour complément, la restitution des ateliers avec une mise à disposition du public était envisagée sur octobre 2019. Le calendrier était trop serré. A été privilégiée la finalisation du PCAET en vue de son passage en COPIL mi-novembre, en Commission Environnement, à la Conférence des Maires et en Conseil Communautaire le 12/12/2019.

### 1. Un plan d'actions coconstruit avec une multiplicité d'acteurs

2 ateliers participatifs, rassemblant des acteurs du territoire et des directions de la Communauté urbaine, se sont tenus la journée 17/09/2019.

Afin d'enrichir les échanges, le choix a été fait de fusionner l'atelier initialement avec les ateliers externes.

L'objectif de ces ateliers est de construire un socle d'actions complètes, en étroite collaboration avec les acteurs associés à la concertation. Il s'agit de détailler le déploiement des actions du PCAET en

rédigeant l'intégralité des fiches actions (mode opératoire, calendrier, porteurs, partenaires, budget, etc.).

Trois grandes thématiques structurantes ont été soulevées lors de ces ateliers :

- La consommation énergétique du bâti et la rénovation ;
- Le développement des énergies renouvelables et des enjeux de maîtrise de l'énergie du secteur économique ;
- Le développement d'une mobilité durable sur le territoire.

<b>8h45</b>	15'	Accueil café
<b>9h</b>	15'	Rappel rapide des orientations stratégiques
<b>9h15</b>	15'	Présentation d'un grand témoin et d'une action exemplaire portée sur le territoire
<b>9h30</b>	45'	Répartition en deux ateliers parallèle et présentation des actions hiérarchisés - Atelier EnR & MDE - Atelier Bâtiments et patrimoine de la CU L'objectif est de soumettre une version ordonnée des actions par thématique et d'éventuellement collecter des compléments d'actions
<b>10h15</b>	60'	L'atelier est réparti en petits groupes (binôme, à trois, etc. en fonction du nombre de participants et d'actions par atelier), chaque petit groupe dispose de 60 min pour caractériser deux actions (modèle fiche-action simplifiée). L'animateur circule entre les groupes pour relancer, guider, etc. Objectif : 2 x 3 fiches actions
<b>11h15</b>	45'	Restitution en atelier des fiches rédigées de chaque groupe et échanges
<b>12h</b>	90'	Pause déjeuner
<b>13h45</b>	15'	Accueil café
<b>14h</b>	15'	Rappel rapide des orientations stratégiques.
<b>14h15</b>	15'	Présentation d'un grand témoin et d'une action exemplaire portée sur le territoire
<b>14h30</b>	45'	Présentation des fiches actions hiérarchisées sur le thème de la mobilité L'objectif est de soumettre une version ordonnée des actions par thématique et d'éventuellement collecter des compléments d'actions
<b>15h15</b>	60'	L'atelier est réparti en petits groupes (binôme, à trois, etc. en fonction du nombre de participants et d'actions par atelier), chaque petit groupe dispose de 60 min pour caractériser deux actions (modèle fiche-action simplifiée).
<b>16h15</b>	45'	Restitution en atelier des fiches rédigées de chaque groupe et échanges
<b>17h</b>	15'	Mot de clôture

## 2. Un plan d'actions coconstruit avec le monde associatif

1 atelier participatif destiné aux associations du territoire s'est tenu la matinée du 19/09/2019.

L'objectif de cet atelier est la concertation des acteurs associatifs du territoire afin d'intégrer un regard différent sur les fiches actions, pour les rendre plus ambitieuses et les compléter. Il permet aussi d'interroger le rôle du tissu associatif dans le déploiement du PCAET sur des sujets opérationnels précis pouvant découler sur des fiches actions, mais aussi sur des thématiques plus larges de mobilisation citoyenne.

Trois grandes thématiques structurantes ont été soulevées lors de cet atelier :

- L'alimentation sur le territoire étudiée à travers le prisme de la sensibilisation : comment fédérer le territoire et les agriculteurs autour d'une alimentation durable ? ;
- La mobilisation territoriale portée par le monde associatif et la gouvernance partagée : comment, notamment, le groupement Alternatives en Vallée de Seine peut-il apporter un soutien au déploiement du Plan Climat ? Comment déployer une culture climat sur le territoire ? ;
- La sobriété énergétique du bâtiment : comment financer et inciter la rénovation énergétique ? Comment développer les initiatives citoyennes ?

<b>8h45</b>	15'	Accueil café
<b>9h</b>	15'	Présentation des éléments structurants du diagnostic et des orientations stratégiques.
<b>9h15</b>	120'	Plénière de présentation des actions identifiées et échanges. Découpage par thématique : 4 x 30 min.
<b>11h15</b>	15'	Pause
<b>11h30</b>	30'	Rédaction en petit groupe de fiches-actions sur les thématiques identifiées en amont et/ou les thématiques suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Alimentation durable</li> <li>2. Mobilisation et gouvernance</li> <li>3. Rénovation / ou autre si une idée émerge en plénière</li> </ol>
<b>12h</b>	30'	Plénière de restitution et échanges

## 3. Liste des organismes ayant participé aux ateliers du volet stratégie

Liste des organismes ayant participé aux ateliers des 17 et 19 septembre 2019 :

- ADADSA
- ADIV
- ENVIRONNEMENT
- BIEN VIVRE A L'HAUTIL
- CA SGBS
- CCI
- CORIANCE
- DALKIA
- DDT78
- EDF
- ENEDIS
- ENERGIES SOLIDAIRES
- ENGIE
- EVEN
- FFB
- GRDF
- LE CHAMP DE POISSYBLES
- LES RESIDENCES
- NUCLEAIRE JE BALISE
- PNR VEXIN
- SEINERGY LAB
- SEY
- TRIEL ENVIRONNEMENT

Liste des communes ayant participé aux ateliers du 17 septembre 2019 :

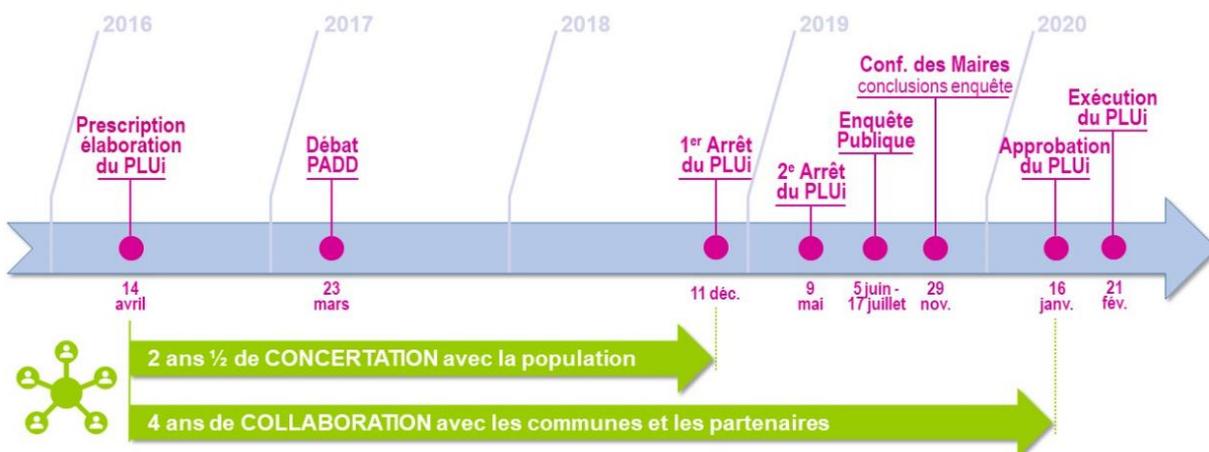
- Ecquevilly
- Epône
- Les Mureaux
- Mantes-la-Jolie
- Montalet-le-Bois
- Villennes-sur-Seine

### III. Concertations complémentaires : PLUI, Charte agricole et forestière et démarche Cit'ergie

Le PCAET de Grand Paris Seine & Oise est adopté en complément de deux documents clefs de la stratégie du territoire : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et la Charte agricole et forestière. Chacun a fait l'objet d'une phase de concertation préalable, dont les résultats ont servi de premier support à la réalisation de la phase de concertation du PCAET, effectuée en complémentarité. De plus, la démarche Cit'ergie accompagne le PCAET.

#### A. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire de Grand Paris Seine & Oise est le plus grand PLUi d'Île-de-France. Ce document a été approuvé par le Conseil communautaire le jeudi 16 janvier 2020, avec près de 90% de votes favorables. Sous forme de feuille de route, il définit les axes stratégiques du territoire dont il met en avant deux priorités : l'équilibre entre développement économique et exigences de l'écologie ainsi que le fléchage de secteurs à fort enjeu de développement pour des projets structurants comme les 9 quartiers de gare Éole. Après 4 années de travail d'élaboration en lien avec les communes et la population, les projets de construction ou de rénovation menés dans l'une des 73 communes de Grand Paris Seine & Oise doivent désormais s'inscrire dans des règles harmonisées, depuis le 21 février 2020, date d'entrée en vigueur du document.



#### 1. 2,5 ans de concertation avec la population

Constituer un dossier en adéquation avec les préoccupations du quotidien, telle a été la ligne directrice suivie par la Communauté urbaine, en s'appuyant sur la concertation avec la population.

Quelques chiffres :

- 1 film réalisé à partir de témoignages d'habitants,
- 8 réunions publiques dès 2016 pour définir les principales attentes,
- 8 ateliers citoyens en 2017 pour préciser ces attentes géographiquement mais aussi en matière de règles,
- 4 lettres d'information,
- 3 réunions avec les associations,
- 1 exposition dans les gares et en communes,
- 1 site internet et une présence sur les principaux réseaux sociaux,
- 73 registres en communes pour que les habitants puissent noter leur remarques, questions, souhaits.

## 2. 4 ans de collaboration avec les communes et les partenaires

Une étroite relation s'est également tissée avec les élus des 73 communes. Afin que le PLUi respecte chaque localité mais aussi les évolutions envisagées, les moments d'écoute et d'échange se sont multipliés entre 2016 et 2018.

Quelques chiffres :

- 17 rendez-vous territoriaux pour recueillir les attentes locales,
- 15 ateliers thématiques pour guider la rédaction des grands axes du projet (PADD),
- 9 ateliers territorialisés pour préciser et affiner les règles envisagées localement,
- 32 rendez-vous pour valider les choix présentés lors de l'Arrêt de projet,
- 50 rendez-vous organisés à la demande,
- 9 conférences intercommunales des maires.

## 3. Enquête publique : 1 800 contributions

Dernière étape de la concertation, l'enquête publique, qui s'est déroulée du 5 juin au 17 juillet 2019, a permis de porter le projet de PLUi à la connaissance de tous et de questionner les options retenues. Elle a suscité 1 800 contributions d'habitants. La commission d'enquête a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le dossier. Elle a également salué la rigueur de la méthode, l'effort de proximité et la réactivité des réponses.

3 réserves, que la communauté urbaine a pu justifier, et 27 recommandations, prises en considération, ont accompagné cet avis favorable. Au total, près de 5 000 requêtes (contributions de l'enquête publique et avis des communes et des partenaires) ont toutes fait l'objet d'une réponse. Cette participation citoyenne a permis de faire évoluer le document, dès lors que les demandes étaient motivées par un intérêt général et qu'elles ne remettaient pas en cause les fondements-mêmes du dossier (suppression ou création de projets d'aménagement dans certains quartiers, révision de contours de certaines protections d'espaces verts...).

Quelques chiffres :

- 43 jours d'enquête publique,
- 90 permanences planifiées dont au moins une dans chaque commune pour une vraie proximité,

- 73 registres d'enquête en communes,
- 1 site internet dédié,
- 1 800 contributions d'habitants,

2 146 requêtes des communes et 1 024 formulées par les partenaires (État, Région, Département, Chambre d'Agriculture, Parc du Vexin...

## **B. Charte agricole et forestière**

La Charte agricole et forestière de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est un document complémentaire au PCAET qui a également fait l'objet d'une concertation préalable. Il a pour objectif de définir les orientations et le plan d'actions de la stratégie de développement des activités agricoles et forestières sur son territoire.

Avec ¾ de ses espaces occupés par l'agriculture et la forêt, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est un territoire très rural, contrairement à ce que la taille de ses principaux centres urbains pourrait laisser penser. Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de développement économique, de protection de l'environnement ou de gestion de l'eau, le rôle de l'agriculture et de la forêt est essentiel et rentre dans les compétences de la Communauté urbaine.

En signant cette charte, l'ensemble des partenaires s'engagent à mettre en œuvre ces grands principes fondamentaux :

- La pérennisation des espaces agricoles et forestiers,
- La promotion des activités économiques agricoles et forestières,
- L'accompagnement à l'innovation, à la transformation et à la diversification ;
- La concertation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux pour contribuer au développement de l'activité agricole (professionnels agricoles et forestiers, élus, organismes publics, institutions, partenaires opérationnels, société civile),
- Le développement de synergies locales entre producteurs et consommateurs,
- Le développement de pratiques agricoles et forestières toujours plus respectueuses de l'environnement et des paysages.

Entre janvier 2017 et juin 2018, une concertation a été engagée pour établir un diagnostic partagé et élaborer la stratégie, réunissant les différents acteurs du territoire : agriculteurs, exploitants forestiers, coopératives, communes, institutionnels, associations, etc.

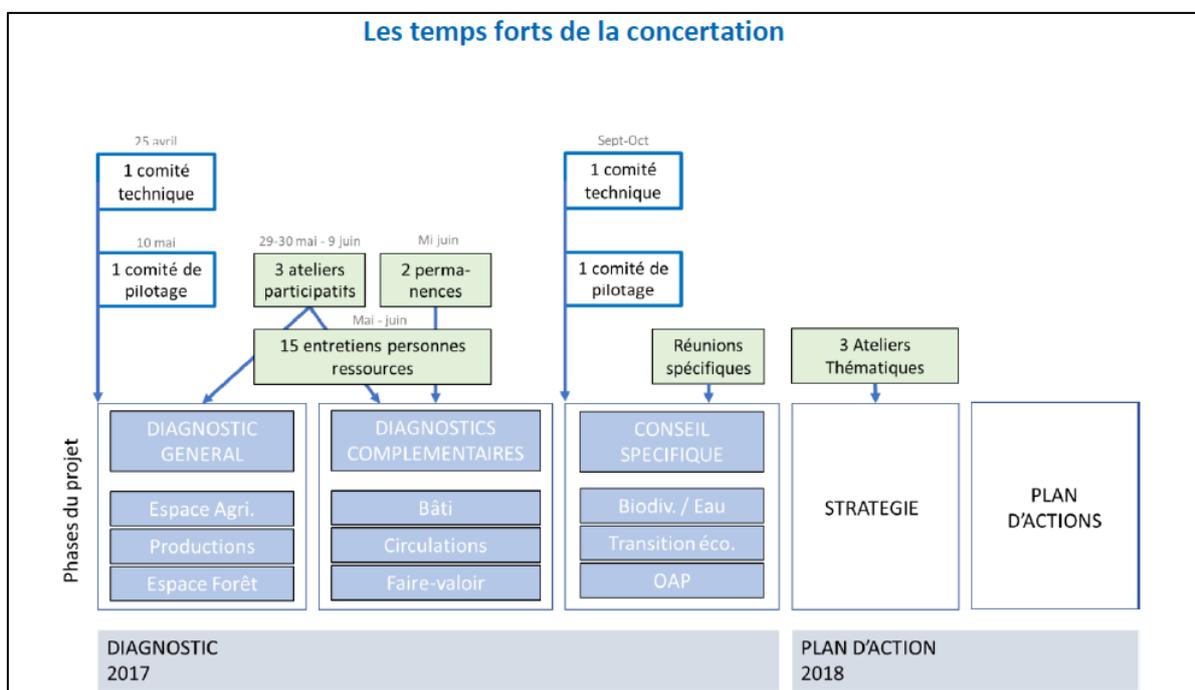
Quelques chiffres :

- 3 ateliers participatifs « Diagnostic » : présentation de la démarche, recueil des informations et identification collective des enjeux ;
- 2 permanences communales : diagnostics complémentaires ;
- 15 entretiens individuels auprès de personnes ressources : pour identifier les enjeux et nourrir le diagnostic ;
- 3 ateliers participatifs « Stratégie » : validation des enjeux, identification des attentes des acteurs locaux, définition d'actions concrètes ;

- 1 atelier de partage d'une étude spécifique réalisée dans le cadre de ClimAgri®, outil et démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle de la Communauté urbaine, diffusée par l'ADEME.

Au total ce sont un peu plus de 150 personnes qui se sont mobilisées, démontrant l'intérêt porté à la démarche engagée par GPS&O :

- 52 exploitants agricoles,
- 38 communes,
- 29 partenaires institutionnels,
- 5 acteurs forestiers,
- 4 acteurs économiques,
- 12 associations.



L'axe 5 du PCAET reprend plusieurs actions issues de la charte agricole et forestière, qui sont donc largement coconstruites et partagées par les acteurs de ces filières sur le territoire.

### C. Démarche Cit'ergie

Il est apparu nécessaire de structurer le processus en utilisant la démarche Cit'ergie de manière à inscrire la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise dans une démarche d'amélioration continue, avec un pilotage sur un cycle de 4 ans.

Cit'ergie constitue en effet l'outil et la méthode pour transformer l'obligation réglementaire d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial en véritable opportunité de construire un projet de territoire

fédérateur, en s'appuyant sur des approches conceptuelles innovantes comme « l'économie circulaire », la « ville complète » ou encore la « ville des courtes distances », tout en intégrant les acteurs économiques dans la réflexion.

En conséquence, la Communauté urbaine a décidé de s'engager dans la démarche Cit'ergie en tant qu'outil méthodologique performant lui permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, et secondairement comme labellisation permettant de faire reconnaître la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Un état des lieux est réalisé à travers la tenue de 10 ateliers thématiques, d'une durée de 1h à 2h30, chacun traitant de 2 à 10 questions du référentiel Cit'ergie.

<b>Intitulé atelier</b>	<b>Numéro des questions Cit'ergie traitées</b>	<b>Nombre de questions par atelier</b>	<b>Durée</b>
Atelier 1 : Stratégie Energie Climat + communication	111 à 114 (4), 512, 522, 611, 612, 622, 623, 652	11	2h30
Atelier 2 : Patrimoine (y compris éclairage public ; mutualisé avec atelier 6)	Tout le 2	12	2h30
Atelier 3 : Aménagement, urbanisme et Habitat	131, 132, 141, 142, 621, 632, 651	7	1h30
Atelier 4 : Programmation énergétique territoriale	121, 31 (2), 32 (3), 33 (4)	10	1h30
Atelier 5 : Compétence mobilité	122, 42 (4), 43 (3), 44 (3), 45 (2)	13	2h30
Atelier 6 : Flotte de véhicules et parc de matériel (mutualisé avec atelier 2)	41 (2)	2	1h
Atelier 7 : Fonctionnement interne et finances	511, 521, 523, 524, 531, 653	6	1h30
Atelier 8 : Economie (y compris tourisme, agriculture et commerce)	624, 631, 633, 634	4	1h30
Atelier 9 : Relation avec les acteurs non économiques du territoire (habitants, associations ...)	64 (4)	4	1h30
Atelier 10 : Eau / assainissement / déchets	34 (2), 35 (4), 115, 36 (3)	10	2h
		<b>79</b>	

## IV. Annexe A : Appel à contribution

### A. Résultats du sondage à l'attention des communes

## Contribution à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de GPS&O

15

Réponses

Durée moyenne de remplissage : 27 minutes et 54 secondes

27:54

Durée moyenne de remplissage

#### 1. Vous êtes

Un élu	4
Un agent	11

#### 2. Quelles est votre commune ?

13

Réponses

1	LES MUREAUX
2	Mézy-sur-Seine
3	Jouy-Mauvoisin
4	Ecquevilly
5	LES MUREAUX
6	Villennes sur Seine
7	Guerville
8	Mantes la jolie
9	POISSY
10	Montalet le Bois
11	MERICOURT
12	Epône
13	Morainvilliers

#### 3. Quelles est la taille de votre commune ?

< 2 000 habitants	3
De 2 000 à 5 000 habitants	4

De 5 000 à 10 000 habitants	2
De 10 000 à 20 000 habitants	1
> 20 000 habitants	5

4. De combien de bâtiments/équipements êtes-vous propriétaire ?

< 10 bâtiments/équipements	3
De 10 à 50 bâtiments/équipements	6
De 50 à 100 bâtiments/équipements	0
De 100 à 150 bâtiments/équipements	5
> 150 bâtiments/équipements	1

5. De combien de bâtiments/équipements êtes-vous locataire ?

< 10 bâtiments/équipements	14
De 10 à 50 bâtiments/équipements	1
> 50 bâtiments/équipements	0

6. Pensez-vous être suffisamment informé(e) sur le changement climatique et ses conséquences ?

Oui	12
Non	3

7. Sur quels sujets souhaiteriez-vous avoir davantage d'information ?

Plus de détails

L'évolution des températures	2
L'évolution des phénomènes météorologiques extrêmes	6
Les impacts sur les milieux et la biodiversité	7
L'évolution de la qualité de l'air	9
Les impacts sanitaires	8
Les impacts économiques	7
Autre	1

8. Considérez-vous que les consommations en énergie bâtiments/équipements/flottes de véhicules ont un impact significatif sur le budget de votre commune ?

Oui	15
Non	0

9. Ressentez-vous actuellement un changement du climat ou un impact de celui-ci sur le territoire ?

Oui	15
Non	0

10. Si oui lesquels ? (Plusieurs réponses possibles)

Baisse des ressources en eau	10
Phénomènes naturels plus violents (inondations, mouvement de terrains, sécheresses...)	12
Espèces végétales ou animales menacées	5
Cycle végétal décalé	8
Nouvelles espèces animales ou végétales	3
Un inconfort réel et prolongé dans la vie des administrés et/ou agents au quotidien	7
Pas d'effet ressenti	0
Autre(s)	1

11. Si vous ressentez d'autres impacts, pouvez-vous préciser ?

3

Réponses

1	Des besoins individuels plus prononcés de la part des administrés et des individus comme le besoin de climatisation, une consommation plus importante de l'eau avec les piscines et autres,
2	Le manque d'eau peut se faire ressentir sur le long terme sur des espèces plus fragiles. Problème d'arbres qui fleurissent plusieurs fois dans l'année à cause des températures à la hausse. Apparition plus importante des mantes religieuses

12. Pensez-vous que la qualité de l'air extérieur se dégrade sur votre commune ?

Oui	6
Non	3
Pas d'avis	6

13. Pour quelle raison ?

9

Réponses

Dernière réponse

*"Je pense que pour savoir si la qualité de l'air se dégrade sur notre espace il faudrait avoir fait des mesures depuis plusieurs années et faire des comparatifs."*

14. Pensez-vous que la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments/équipements municipaux soit bonne ?

Plus de détails

Oui	8
Non	3
Pas d'avis	4

15. Pour quelle raison ?

Plus de détails

8

Réponses

Dernière réponse

*"Nous l'avons mesurée"*

16. Quelles sont pour vous les 5 raisons les plus importantes pour lesquelles il faut agir pour le climat ?

Améliorer la qualité de l'air	7
Prévenir les catastrophes naturelles	8
Préserver les ressources naturelles	12
Limiter l'augmentation des températures	9
Limiter les risques pour la santé humaine	6

Réduire l'emprunte carbone	7
Réduire les coûts pour la société	2
Limiter les impacts sur la biodiversité	10
Sauver des vies	3

17. Parmi les thématiques suivantes, avez-vous connaissance d'actions menées par les collectivités territoriales/EPCI (Région, Département, Communauté) pour limiter les effets du changement climatique ? (Plusieurs réponses possibles)

Mobilité propre (transport en commun, vélo, covoiturage ...)	14
Réduction de la consommation énergétique des logements	10
Réduction de la consommation énergétique des bâtiments (bureaux, bâtiments d'enseignement, bâtiments communaux, commerces...)	12
Accompagnement à la consommation responsable (consommer local ou bio, mieux trier, recycler, réutiliser...)	10
Développement des énergies renouvelables	5
Ne sais pas	0
Autre	1

18. Si autre, précisez

0

Réponses

19. Avez-vous connaissance d'actions menées par des associations, en lien avec le développement durable, pour limiter les effets du changement climatique ? (Plusieurs réponses possibles)

Sensibilisation à la pratique de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelles (vélo ...)	10
Sensibilisation à la consommation énergétique (logement, bâtiments, ...)	10
Sensibilisation à la consommation responsable (local	10

ou bio, mieux trier, recycler, réutiliser...)	
Aide au développement des énergies renouvelables	5
Ne sais pas	2
Autre	1

20. Si autre, pouvez-vous préciser

1

Réponses

Dernière réponse

*‘Lutte contre l'implantation de la carrière cimentière à Brueil en Vexin.’*

21. Quels types d'actions liées à l'énergie et à sa maîtrise ont été mises en place sur la commune depuis 6 ans ?

Optimisation thermique et énergétique de bâtiments (changements de chaudières, actions sur les usages par les agents ou le public, diagnostic et réglage d'équipements...)	10
Réhabilitation thermique de bâtiments	7
Fixation de normes exigeantes pour les constructions neuves	2
Valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie	6
Mise en place de productions d'énergies renouvelables et de récupération	4
Actions sur les mobilités alternatives des administrés	2
Actions sur les mobilités alternatives des agents (vélos électriques et/ou cargos, véhicules électriques, formations écoconduite...)	3
Mise en place de clauses environnementales dans les marchés publics	5
Autre	3

22. Si autre, pouvez-vous préciser

4

Réponses

1	ne sais pas
2	Optimisation thermique....
3	Concours CUBE 2020 Signature convention TEPCV
4	Difficile d'agir à l'échelle d'une commune de 340 habitants, faute de moyens financiers

23. Pouvez-vous préciser la principale action entreprise qui vous paraît exemplaire ?

15

Réponses

1	ne sais pas
2	Mise en place de l'IKV, que je ne partage pas car je viens à pied au travail
3	Le changement des fenêtres du bâtiment de la mairie et de l'école.
4	Réhabilitation thermique des bâtiments
5	Pas d'action entreprise exemplaire faute de moyen
6	Pôle Molière : Certification HQE et Bpos
7	véhicules électriques pour les ST
8	Utiliser la ressource en eau présente sur la commune pour chauffer un bâtiment
9	Remplacement de chaudières âgées de plus de 20 ans.
10	Fourniture d'électricité à 100% d'origine renouvelable
11	Rien de tangible jusqu'à présent
12	renovation énergétique ds bâtiments
13	Contrat de performance énergétique groupes scolaires
14	Création d'un nouveau bâtiment RT2012 -20% : école, restaurant scolaire, médiathèque. Ce bâtiment permet le regroupement de services publics sur un même lieu. Tous les services sont accessibles à pied. Les anciens bâtiments à faible efficacité énergétique qui hébergeaient ces services seront réhabilités ou détruits.
15	isolation thermique des bâtiments communaux anciens lors de rénovations importantes, isolation intérieure, extérieure et remplacement des portes et fenêtres

24. Quelles actions liées à l'énergie et à sa maîtrise vous semble nécessaire de mettre place dans les 6 ans à venir ?

Optimisation thermique et énergétique de bâtiments (changements de chaudières, actions sur les usages par les agents ou le public, diagnostic et réglage d'équipements...)	10
Réhabilitation thermique de bâtiments	11
Fixation de normes exigeantes pour les constructions neuves	8
Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie	5
Mise en place de productions d'énergies renouvelables et de récupération	14
Actions sur les mobilités alternatives des agents (vélos)	5

électriques et/ou cargos, véhicules électriques, formations écoconduite...)	
Mise en place de clauses environnementales dans les marchés publics	7
Autre	0
Autre	1

25. Si autre, pouvez-vous préciser

0

Réponses

26. Seriez-vous spécifiquement intéressé par des actions mutualisées sur les bâtiments publics (réhabilitation, performance énergétique, énergies renouvelables...)

Oui	12
Non	2

27. Pouvez-vous préciser une action à réaliser au sein de votre commune et qui vous semble la plus efficace ?

15

Réponses

1	velo pour tout le monde
2	Formation des utilisateurs donc des collègues à la sensibilisation pour consommer moins d'énergie. donc à devenir des eco citoyens
3	Le remplacement des lampadaires existants par des lampadaires solaires si c'est performant.
4	- développer les transports publics en lieu et place de toutes ces voitures polluantes (alors qu'ils ont été réduits par la région Ile de France)
5	Réhabilitation thermique des bâtiments communaux
6	Mobilité : rationaliser les transports à usage professionnel pour réduire les impacts environnementaux.
7	réhabilitation thermique des bâtiments
8	Etude thermique des batiments publics
9	Réhabilitation des enveloppes thermiques des bâtiments communaux.
10	Déploiement de l'éclairage LED
11	Changer la chaudière au fioul de l'école pour une chaudière à bio-masse
12	l'étude du changement des chaudières fuel par du gaz pour les écoles
13	Réhabilitations énergétiques bâtiments scolaires et sportifs

14	Production d'énergie renouvelable. Création d'un réseau de chaleur ? Audit énergétique et réhabilitation thermique des bâtiments.
15	Amélioration des espaces de circulation douces reliant notre commune aux zones de chalandise sur les communes voisines

28. Quelles sont pour vous les orientations les plus importantes que doit prendre en compte le Plan Climat de la Communauté Urbaine (classez vos priorités en notant leur numérotation en allant de la plus importante à la moins importante) ?

1. Favoriser la production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire
2. Développer l'éco-construction et de rénovation énergétique des logements et bâtiments
3. Favoriser/accompagner les modes de déplacement moins carbonés et décarbonés
4. Faciliter le développement des circuits courts agricoles (ventes directes à la ferme, paniers...)
5. Développer les filières économiques agricoles et forestières (bio, énergie, bois construction)
6. Protéger le territoire contre les inondations, sécheresses, canicules
7. Autre

Plus de détails

## 15

Réponses

*Orientation qui revient le plus en première réponse :*

*2. Développer l'éco-construction et de rénovation énergétique des logements et bâtiments*

29. Parmi les propositions suivantes, cochez 5 actions qui vous apparaissent prioritaires et qui doivent faire partie du Plan Climat de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise ?

Valoriser l'agriculture locales et faciliter la mise en place de circuits courts alimentaires	10
Accompagner l'amont et l'aval pour la mise en place de filière biomasse locale : méthanisation, biocarburants, biomatériaux, compostage, bois-énergie, bois-construction	4
Relancer la gestion des parcelles boisées : définir un plan de développement de massif, regrouper et inciter les propriétaires à la gestion durable de leurs parcelles boisées	1
Développer l'éco-pâturage sur le territoire	1
Développer les pratiques forestières et agricoles favorisant la captation du carbone (puits de carbone)	1

Créer de nouveaux réseaux de chaleur alimentés par des Energies Renouvelables & de Récupération (ENR&R)	7
Développer le solaire photovoltaïque sur les toitures (particuliers, entreprises, collectivités)	7
Expérimenter des boucles locales d'énergie (productions locales, consommations locales)	5
Développer le Crowdfunding (financement participatif) pour financer des projets locaux de production d'énergie renouvelables	1
Promouvoir l'établissement de contrats de fourniture d'énergies d'origines renouvelables par les collectivités	3
Systematiser la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie et accompagner le territoire dans cette démarche	1
Créer un "guichet unique de l'énergie" ouvert à tous pour disposer d'informations fiables sur la rénovation des logements/bâtiments, permettre la mise en relation avec des professionnels qualifiés et labélisés et accompagner l'élaboration de plans de financement des travaux	6
Construire des bâtiments publics « démonstrateurs » avec des matériaux biosourcés	2
Encourager la création de bâtiments producteurs excédentaires en énergie (énergie positive)	2
Organiser l'intermodalité des transports sur le territoire (développement des hubs)	6
Favoriser l'usage du vélo par le développement d'un réseau, d'équipements sécurisés (parkings, abris) et d'activités connexes (loueurs, réparateurs...)	5
Favoriser l'usage de la voiture électrique et le développement des bornes de recharge	2
Développer le co-voiturage	2

Accompagner/favoriser de développement du télétravail et l'usage des lieux de coworkings	2
Accompagner les projets de récupération d'eau de pluie sur les équipements publics	6
Garantir l'entretien des berges des cours d'eau et l'aménagement de zones d'extension de crues pour faciliter les écoulements et limiter les inondations	5
Limiter les risques d'érosion des sols et d'inondation par la couverture des sols et les aménagements paysagers	2
Expertiser tout nouveau projet urbain et économique pour analyser son adaptation aux effets du changement climatique	2
Autre	10

30. Avez-vous des programmes ou propositions d'actions que vous souhaiteriez voir apparaître dans le Plan Climat Air Energie Territorial ?

## 8

### Réponses

1	Limiter l'usage de la voiture par tous les moyens. Plan vélo plus volontariste Que les collectivités soient exemplaires en matière de développement durable
2	Développement du transport collectif Valorisation énergétique des déchets des communes Financements innovants des actions en matière de climat
3	à travailler en équipe
4	Intégrer des moyens humains et financier pour mettre en place ces actions et notamment la sensibilisation des citoyens
5	Mise en place d'un concours annuel avec à chaque année un prix qui récompense les projets respectant le PACET.
6	La promotion des véhicules électriques est une mesure de réduction de pollution locale, là où ils roulent, mais une catastrophe écologique à l'échelle mondiale. Les actions proposées sont dans l'ensemble indispensables. L'efficacité sur le climat ne viendra pas de mise en oeuvre de priorités mais d'une prise de mesures globales sur l'ensemble afin d'obtenir un résultat cohérent et durable.
7	Valorisation de l'énergie issue des eaux usées - Présence de l'émissaire d'eaux usées du SIAAP de 1.80 m de diamètre sur la commune
8	1. Transformation et valorisation des pratiques agricoles 2. Energie : production d'énergie renouvelable et réduction de la consommation 3. Déchets : généralisation de l'apport volontaire, réduction de la production de déchets

## B. Propositions pour le Climat, collectif Alternatives en Vallée de Seine



### **NOS PROPOSITIONS POUR UN AMBITIEUX PLAN CLIMAT AU SEIN DU TERRITOIRE GPS&O**

### **PARCE QU'ON NE PEUT PLUS ATTENDRE !**

Ces propositions sont issues de l'enquête lancée en mai 2018 sur le site internet [www.alternatives-envallee-de-seine.org](http://www.alternatives-envallee-de-seine.org) et ont été ordonnées selon les thématiques que la CU a choisi de développer dans le cadre de son projet de PCAET.

## Thématique 1 : UN TERRITOIRE ENERGETIQUE, GLOBAL, SUFFISANT ET PERFORMANT

### AGRICULTURE & ALIMENTATION

- Créer un label "made in GPS&O" valorisant la production locale et diffuser ce label au sein des marchés de la Communauté Urbaine en partenariat avec les communes.
- Accompagner, favoriser et subventionner l'implantation de cultivateurs bio, d'éleveurs bio et d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) au sein de GPS&O via notamment le programme LEADER.
- Développer l'éco-pâturage (gestion durable des espaces verts grâce aux animaux) avec les entreprises et associations locales spécialisées.
- Promouvoir auprès des communes l'instauration de 2 menus végétariens par semaine au minimum dans les cantines scolaires (diminuer la consommation de viande est bonne pour la planète, bonne pour la santé et l'économie générée permettra d'augmenter la part de bio dans les menus).

### PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Faire réaliser, dans chaque commune, un inventaire des arbres et espaces arborés afin de préserver la biodiversité, les continuités écologiques et de réduire autant que possible l'abattage lors de nouvelles constructions.

- Sanctuariser toutes les forêts et continuités écologiques du territoire au travers du PLUI.
- Elaborer une Charte de gestion exemplaire des forêts de la Communauté Urbaine de manière durable et écologique pour favoriser la biodiversité (et pas uniquement la rentabilité liée à la vente du bois), accompagner les communes et les propriétaires privés et mener de concert une véritable stratégie de récupération des biens sans maître.
- Développer le captage des eaux de pluie et des eaux de rosée.
- Intégrer dans les règles d'urbanisme des prescriptions pour utiliser les eaux de pluie.
- Mettre à disposition des habitants des récupérateurs d'eaux de pluie.
- Obliger au travers du PLUI toutes les nouvelles constructions à intégrer une réserve d'eau de pluie proportionnelle à l'utilisation domestique (WC, machines à laver...).
- L'eau est un bien commun : Reprendre en régie intercommunale la gestion des eaux (permettant notamment une diminution des coûts).
- Convertir les bassins de rétention en bassins de réutilisation à usage domestique.

## ECONOMIES d'ENERGIE

- Lutter efficacement contre la pollution lumineuse en orientant mieux et en limitant les éclairages publics de nuit (40 % de l'énergie dépensée par la plupart des lampadaires sert à éclairer le ciel ! De nombreuses études démontrent la nocivité de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Une démarche de Trame noire devrait par conséquent être initiée).
- Assister les maires pour inciter les acteurs économiques du territoire à éteindre les luminaires de leurs vitrines et locaux commerciaux durant la nuit.
- Refuser l'installation d'écrans publicitaires vidéo, très gourmands en énergie, sur les lieux communautaires.
- Organiser des événements fédérateurs sans lumière (extinction de l'éclairage public) sur l'ensemble de la Communauté Urbaine (en associant le Parc aux Etoiles, en participant au concours Villes et villages étoilés, au jour de la nuit, etc...).
- Mener un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux (mairies, crèches, écoles, gymnases...) et communautaires pour réaliser ensuite de réelles économies d'énergie.
- Encourager la création de bâtiments à énergie positive (notamment pour les opérations d'urbanisation publiques lourdes).
- Développer des mini-centrales biomasse.
- Encourager les communes du GPS&O à choisir un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable.

- Soutenir les projets de coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables (soutien financier mais également mise à disposition de toitures et de terrains).

## DECHETS & RECYCLAGE

- Valoriser la réduction des déchets à travers des manifestations et des opérations de sensibilisation régulières sur l'ensemble du territoire (défi « Famille Zéro Déchet » par exemple).
- Imposer une charte de réduction des déchets pour toutes les manifestations artistiques, culturelles ou sportives organisées au sein des communes du GPS&O.
- Suppression de l'usage de couverts en plastique lors de toutes les manifestations sponsorisées par GPSEO et signature de la charte régionale contre les perturbateurs endocriniens.
- Promouvoir plus fortement les composteurs collectifs, municipaux et individuels au sein des communes du GPSEO (composter ses déchets entraîne une réduction de 60kg/habitant/an !).
- Promouvoir le compostage en tas.
- Créer des partenariats avec les associations et les entreprises locales qui revalorisent les ressources.
- Distribuer gratuitement des lombricomposteurs aux personnes n'ayant pas de jardin.
- En partenariat avec les communes, proposer d'adopter des poules aux personnes possédant un jardin (outre les œufs qu'elles pondent, elles permettent une diminution importante des déchets organiques).
- Diminuer le nombre de collectes d'ordures ménagères traditionnelles au profit de collectes qui pourront être valorisées (déchets métalliques, papiers, déchets plastiques...).
- Faciliter le broyage des végétaux et systématiser sur tout le territoire la gestion spécifique des déchets végétaux non broyés en vue de les valoriser.
- Évaluer régulièrement les filières de recyclage pour optimiser leurs bénéfices.
- Organiser des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la consommation d'eau du robinet (au lieu de l'eau en bouteille qui génère d'importants déchets plastiques).
- Proscrire l'achat de bouteilles d'eau en plastique au sein de la CU et challenger les collectivités et structures publiques (écoles, crèches, maisons de retraite...) à faire de même sur tout le territoire
- Interdire les lâchers de ballons lors des manifestations sous logo GPSEO et proposer des alternatives respectueuses de l'environnement (les déchets plastiques générés par les ballons polluent lourdement la faune et la flore).

- Développer une filière de consigne du verre.

## CONSTRUCTION, HABITAT & LOGEMENT

- Appliquer un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) en co-construisant avec les populations des scénarios d'aménagement, soucieux des enjeux de santé inhérents au territoire.
- Développer l'habitat partagé, l'habitat groupé et la colocation intergénérationnelle (entre 5 et 10% de la population souhaitent partager des espaces tels que des bureaux, des jardins ou des buanderies).
- Promouvoir massivement la réhabilitation d'anciens bâtis en appartements, ateliers d'artistes, espaces de co-working ou de co-living, crèches...
- Exonérer les réhabilitations de l'obligation de stationnement (souvent difficile à réaliser et motif de destruction d'éléments de patrimoine remarquable) pour permettre une densification au sein de bâti déjà existant et limiter ainsi le développement de nouveaux espaces à urbaniser.
- Opter pour des parkings écologiques pour toute rénovation ou création de parking (afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols).
- Interdire la possibilité de considérer les parkings enherbés comme espaces naturels.
- Encourager la végétalisation des murs et des toitures des habitations (notamment des grands ensembles) pour limiter l'effet « îlots de chaleur ».

## Thématique 2 : DEVELOPPER DES FILIERES INNOVANTES ET CREATRICES D'EMPLOI LOCAL

- Accompagner le développement d'un réseau de cuisines centrales sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine pour alimenter les cantines scolaires mais également des maisons de retraite et des hôpitaux en repas majoritairement bio-locaux.
- Créer un annuaire des entreprises locales valorisant l'économie sociale et circulaire.
- Soutenir la création de magasins de producteurs locaux (pour faciliter la vente directe).
- Développer l'éco-construction, en valorisant les acteurs et les filières utilisant des matériaux bio-sourcés sur le territoire.
- Créer et multiplier les ressourceries et les recycleries sur l'ensemble du territoire (magasins de seconde main).

- Développer un Pôle Vert dans la boucle de Chanteloup (alliant permaculture et compostage) et identifier d'autres sites similaires au sein de GPS&O
- Accompagner le développement des véhicules à hydrogène sur le territoire de GPS&O (une pile à combustible transforme l'hydrogène en électricité pour alimenter le véhicule et ne produit aucune autre émission que de l'eau).
- Favoriser la création de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).
- Favoriser la création de Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE).
- Créer un pôle de compétitivité au service de l'innovation dans les domaines de la santé et de l'environnement.
- Mieux valoriser les compétences de Seinergy LAB (laboratoire pour l'efficacité énergétique proposant formations, recherches, sensibilisations...). Soutenir Energies solidaires et la mise en place des CEP.
- Réutiliser l'intégralité des matériaux issus des bétons déconstruits (Projet National Recybeton pour en faire un axe fort de développement économique).
- Développer des espaces de co-working et de co-living sur l'ensemble du territoire permettant de réduire le temps de transport, la fatigue et la pollution automobile.
- Installer sur le territoire des maisons de la transition pour faire connaître au grand public les bonnes pratiques pour réduire son empreinte carbone.
- Créer des postes d'ambassadeur du climat (sur le modèle des ambassadeurs du tri) afin de favoriser les pratiques vertueuses auprès du grand public, des scolaires et des élus.
- Inscrire dans les appels d'offre des structures publiques l'achat de produits locaux (boissons, nourriture...) et/ou éco-labélisés (produits d'entretien, fournitures)..

## TOURISME

- Valoriser les bords de Seine (en créant des pistes cyclables ininterrompues le long de la Seine, en réhabilitant les guinguettes et en développant des projets culturels).
- Restaurer la servitude de marchepied (obligation légale) le long des rives de Seine.
- Mieux entretenir les chemins de halage.
- Développer le tourisme fluvial (en rénovant et en augmentant la capacité des Marina déjà existantes comme celle du Port Louis notamment).

## Thématique 3 : LA QUALITÉ DE VIE

### BIODIVERSITE

- Recenser et sanctuariser les arbres centenaires et les arbres remarquables dans toutes les villes et tous les villages de la Communauté Urbaine.  
Conserver des friches naturelles en milieu urbain (indispensables aux pollinisateurs).

Multiplier les espaces de fauche tardive et de jachères fleuries dans les espaces publics de la communauté urbaine (jardins publics, parcs de jeux, rond-point, terre-plein...) pour attirer les pollinisateurs et favoriser la biodiversité.

- Mener des actions de sensibilisation à la biodiversité auprès des scolaires.

### SANTE

- Arrêter au plus vite le four de la cimenterie de Gargenville. Cimenterie en activité en milieu urbain qui produit chaque jour 1 000 tonnes de gaz à effet de serre. Envisager un projet de reconversion en phase avec les exigences d'un Plan Climat Air Energie territorial.
- Stopper tous les nouveaux projets d'axes routiers (pont d'Achères, déviation RD 154, C13RD28, A 104...). Projets très coûteux, sources de graves pollutions atmosphériques, générateur de report de congestion et totalement contradictoires avec les objectifs d'un Plan Climat.
- Stopper la densification urbaine à proximité des grands axes routiers existants.
- Interdire l'épandage de produits phytosanitaires toxiques à moins de 50 mètres des écoles et des habitations (l'arrêté préfectoral actuel est insuffisant).
- Privilégier les matériaux sains et naturels pour toute création de terrain de sport (interdire les terrains réalisés à base de pneus recyclés toxiques pour la santé et l'environnement).
- Installer en de nombreux lieux du territoire des bennes de tri pérennes et souterraines pour éviter les décharges sauvages et la dispersion.
- Instaurer un bon de mise en décharge afin d'éviter les décharges sauvages (paiement par le client d'un solde de 5 à 10% de la facture après remise du bon par l'artisan).
- Développer les sources d'informations indépendantes sur tout le territoire pour le climat, le développement durable, la qualité de l'air et de l'eau et en donner l'accès à la population.

## MOBILITES

- Promouvoir et développer le covoiturage en impliquant les habitants (en redynamisant l'expérimentation Covoit'ici notamment).
- Développer les solutions d'auto-partage.
- Créer des zones de rencontre (à 20 km/h) dans les centres villes pour pacifier la voirie
- Favoriser les zones piétonnes dans les centres ville et disposer les parkings de surface en silos en périphérie.
- Augmenter la surface dédiée aux vélos et aux piétons dans l'espace public.
- Développer la signalétique en faveur des piétons et des vélos (panneaux avec indications de durée de trajet qui ne soient pas uniquement destinés aux automobilistes).
- Développer l'aménagement de passerelles au-dessus de la Seine pour les piétons et les vélos.
- Développer des lignes structurantes de bus et la mise en place de réseau type Flexigo sur les territoires diffus. Anticiper l'arrivée de service de transport à la demande de type PADAM mobility.
- Ouvrir des lignes de navettes électriques sur la Seine.
- Exiger d'IDF Mobilités et des opérateurs un plan de remplacement de la flotte de bus diesel présents sur le territoire par des bus propres en faisant attention à diversifier les énergies (électrique, GNV et plus tard l'hydrogène notamment).
- Favoriser le développement du fret ferroviaire pour remplacer les camions polluants.
- Mise en place de la gratuité d'un maximum de transports en commun (ce qui conduira à réduire l'utilisation systématique de voitures individuelles).

### **LES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF :**

Créé au printemps 2018, le collectif Alternatives en Vallée de Seine réunit plus de trente associations locales engagées pour l'environnement, la biodiversité, les transitions écologiques et énergétiques sur le territoire :

- Adiv Environnement (Verneuil)
- AREP (Association pour le retour de l'eau en régie publique)
- ASAECC (Association de Soutien des Activités Economiques, des artisans, des associations et de la qualité de vie à Carrières-sous-Poissy)

- ASEE (Association de Sauvegarde de l'Environnement d'Epône)
- ATTAC 78 Nord
- AVL3C (Association Vexinoise de Lutte contre les Carrières Cimentières)
- Bien Vivre à l'Hautil (Triel)
- Bien Vivre à Vernouillet
- CAPESA, collectif
- CCVSV Collectif pour la Circulation en Val de Seine et Vexin
- Construisons Ensemble un Andrésey Solidaire
- C.O.P.R.A.184 (Collectif pour la Protection des Riverains de l'A184)
- Déchargeons la Plaine (Carrières-sous-Poissy)
- DEFSIT
- France Nature Environnement Ile de France
- Jardin Partagé d'Evécquemont
- Le Champ des Poissybles (Poissy)
- Le Mantois en Transition
- Les Amis de Triel
- Les Ecolibris Rive Gauche (Verneuil / Vernouillet)
- Les Gens du Partage (Carrières-sous-Poissy)
- Linky 78
- Non au Pont d'Achères
- Nucléaire Je Balise
- Préservons Pissefontaine (Triel)
- Rives de Seine Nature Environnement (Carrières-sous-Poissy)
- Stop CETA
- Triel Environnement
- Uni.e.s pour le Climat, collectif
- Un vélo qui roule
- Villennes Initiatives & Expressions
- Vivons notre Ville (Poissy)
- Zero Waste 78 Vallée de Seine

**C. Document de travail faisant le lien entre les propositions d'Alternatives en Vallée de Seine et les actions du PCAET ainsi que la Charte agricole et forestière et le PLUI**

**Document de travail** : Analyse technique des liens possibles entre les propositions pour le Climat et les actions pré-identifiées

		Idées	Liens avec les actions en cours de rédaction
AGRICULTURE & ALIMENTATION	1	Créer un label "made in GPS&O" valorisant la production locale et diffuser ce label au sein des marchés de la Communauté Urbaine en partenariat avec les communes.	Cf. Charte agricole et forestière
	2	Accompagner, favoriser et subventionner l'implantation de cultivateurs bio, d'éleveurs bio et d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) au sein de GPS&O via notamment le programme LEADER.	
	3	Développer l'éco-pâturage (gestion durable des espaces verts grâce aux animaux) avec les entreprises et associations locales spécialisées.	
	4	Promouvoir auprès des communes l'instauration de 2 menus végétariens par semaine au minimum dans les cantines scolaires (diminuer la consommation de viande est bonne pour la planète, bonne pour la santé et l'économie générée permettra d'augmenter la part de bio dans les menus).	
PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	5	Sanctuariser toutes les forêts et continuités écologiques du territoire au travers du PLUI.	Cf. Charte agricole et forestière
	6	Elaborer une Charte de gestion exemplaire des forêts de la Communauté Urbaine de manière durable et écologique pour favoriser la biodiversité (et pas uniquement la rentabilité liée à la vente du bois), accompagner les communes et les propriétaires privés et mener de concert une véritable stratégie de récupération des biens sans maître.	
	7	Développer le captage des eaux de pluie et des eaux de rosée.	
	8	Mettre à disposition des habitants des récupérateurs d'eaux de pluie.	

	9	Obliger au travers du PLUI toutes les nouvelles constructions à intégrer une réserve d'eau de pluie proportionnelle à l'utilisation domestique (WC, machines à laver...).	
	10	L'eau est un bien commun : Reprendre en régie intercommunale la gestion des eaux (permettant notamment une diminution des coûts).	
	11	Convertir les bassins de rétention en bassins de réutilisation à usage domestique.	
	12	Intégrer dans les règles d'urbanisme des prescriptions pour utiliser les eaux de pluie.	
	13	Faire réaliser, dans chaque commune, un inventaire des arbres et espaces arborés afin de préserver la biodiversité, les continuités écologiques et de réduire autant que possible l'abattage lors de nouvelles constructions.	
ECONOMIES d'ENERGIE	14	Lutter efficacement contre la pollution lumineuse en orientant mieux et en limitant les éclairages publics de nuit (40 % de l'énergie dépensée par la plupart des lampadaires sert à éclairer le ciel !).	Action 2.7 : Optimisation de l'éclairage public Actions déjà en cours ou prévue (modulation/extinction au cas pas cas)
	15	Assister les maires pour inciter les acteurs économiques du territoire à éteindre les luminaires de leurs vitrines et locaux commerciaux durant la nuit.	Action 2.7 : Optimisation de l'éclairage public
	16	Refuser l'installation d'écrans publicitaires vidéos sur les lieux communautaires.	Action 2.2 : Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie et l'adaptation de l'Habitat Lien PLUi
	17	Organiser des événements fédérateurs sans lumière (extinction de l'éclairage public) sur l'ensemble de la Communauté Urbaine (en associant le Parc aux Etoiles, en participant au concours Villes et villages étoilés, au jour de la nuit, etc...).	Action 2.2 : Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie et l'adaptation de l'Habitat
	18	Mener un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux (mairies, crèches, écoles, gymnases...) et communautaires pour réaliser ensuite de réelles économies d'énergie.	Action 2.6 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics Lien Cit'ergie

	19	Encourager la création de bâtiments à énergie positive (notamment pour les opérations d'urbanisation publiques lourdes).	Action 2.1 : Créer une plateforme autour de la rénovation énergétique Action 1.4 : Mettre en place une plateforme intégratrice autour de la transition énergétique du territoire
	20	Développer des mini centrales biomasse (énergie produite par la vapeur d'eau).	Lien avec le Schéma Directeur Energie (projet)
	21	Encourager les communes du GPS&O à choisir un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable.	Action 2.6 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
	22	Soutenir les projets de coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables (soutien financier mais également mise à disposition de toitures et de terrains).	Action 1.3 : Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR
DECHETS & RECYCLAGE	23	Valoriser la réduction des déchets à travers des manifestations et des opérations de sensibilisation régulières sur l'ensemble du territoire (défi « Famille Zéro Déchet » par exemple).	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques et à la consommation éco-responsables Partenariats en cours
	24	Imposer une charte de réduction des déchets pour toutes les manifestations artistiques, culturelles ou sportives organisées au sein des communes du GPS&O.	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques et à la consommation éco-responsables
	25	Suppression de l'usage de couverts en plastique lors de toutes les manifestations sponsorisées par GPSEO et signature de la charte régionale contre les perturbateurs endocriniens.	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques et à la consommation éco-responsables
	26	Promouvoir plus fortement les composteurs collectifs, municipaux et individuels au sein des communes du GPSEO (composter ses déchets entraîne une réduction de 60kg/habitant/an !).	Action 4.3: Développer la filière compostage Lien PLPDNA
	27	Promouvoir le compostage en tas.	Action 4.3: Développer la filière compostage
	28	Créer des partenariats avec les associations et les entreprises locales qui revalorisent les ressources.	Action 4.2 : Mettre en place des démarches d'économie circulaire et de recyclage

	29	Distribuer gratuitement des lombricomposteurs aux personnes n'ayant pas de jardin.	Action 4.3: Développer la filière compostage
	30	En partenariat avec les communes, proposer d'adopter des poules aux personnes possédant un jardin (outre les oeufs qu'elles pondent, elles permettent une diminution importante des déchets organiques).	Action 4.2 : Mettre en place des démarches d'économie circulaire et de recyclage
	31	Diminuer le nombre de collectes d'ordures ménagères traditionnelles au profit de collectes qui pourront être valorisées (déchets métalliques, papiers, déchets plastiques...).	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques et à la consommation éco-responsables
	32	Faciliter le broyage des végétaux et systématiser sur tout le territoire la gestion spécifique des déchets végétaux non broyés en vue de les valoriser.	Action 4.2 : Mettre en place des démarches d'économie circulaire et de recyclage Focus sur l'organisation interne de la collectivité
	33	Évaluer régulièrement les filières de recyclage pour optimiser leurs bénéfices.	Voir politique sectorielle
	34	Organiser des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la consommation d'eau du robinet (au lieu de l'eau en bouteille qui génère d'importants déchets plastiques).	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques et à la consommation éco-responsables
	35	Proscrire l'achat de bouteilles d'eau en plastique au sein de la CU et challenger les collectivités et structures publiques (écoles, crèches, maisons de retraite...) à faire de même sur tout le territoire	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques et à la consommation éco-responsables
	36	Interdire les lâchers de ballons lors des manifestations sous logo GPSEO et proposer des alternatives respectueuses de l'environnement (les déchets plastiques générés par les ballons polluent lourdement la faune et la flore).	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques et à la consommation éco-responsables
	37	Développer une filière de consigne du verre.	Action 4.2 : Mettre en place des démarches d'économie circulaire et de recyclage Contexte national en évolution
CONSTRUCTION, HABITAT & LOGEMENT	38	Appliquer un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) en co-construisant avec les populations des scénarios d'aménagement, soucieux des enjeux de santé inhérents au territoire.	Action 2.2 : Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie et l'adaptation de l'Habitat

	39	Développer l'habitat partagé, l'habitat groupé et la colocation intergénérationnelle (entre 5 et 10% de la population souhaitent partager des espaces tels que des bureaux, des jardins ou des buanderies).	Action 2.2 : Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie et l'adaptation de l'Habitat
	40	Promouvoir massivement la réhabilitation d'anciens bâtis en appartements, ateliers d'artistes, espaces de co-working ou de co-living, crèches...	Action 2.1 : Créer une plateforme autour de la rénovation énergétique Action 2.4 : Améliorer la performance énergétique du parc de logements sociaux
	41	Exonérer les réhabilitations de l'obligation de stationnement (souvent difficile à réaliser et motif de destruction d'éléments de patrimoine remarquable) pour permettre une densification au sein de bâti déjà existant et limiter ainsi le développement de nouveaux espaces à urbaniser.	Cf. PLUi
	42	Opter pour des parkings écologiques pour toute rénovation ou création de parking (afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols).	Création d'une fiche aménagement
	43	Interdire la possibilité de considérer les parkings enherbés comme espaces naturels.	Voir méthode IGN/règlementation
	44	Encourager la végétalisation des murs et des toitures des habitations (notamment des grands ensembles) pour limiter l'effet « ilots de chaleur ».	Action 2.2 : Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie et l'adaptation de l'Habitat Action 2.3 : Former les entreprises pour la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés
DEVELOPPER DES FILIERES INNOVANTES ET CREATRICES D'EMPLOI LOCAL	45	Accompagner le développement d'un réseau de cuisines centrales sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine pour alimenter les cantines scolaires mais également des maisons de retraite et des hôpitaux en repas majoritairement bio-locaux.	Action 3.9 : Favoriser les produits locaux pour raccourcir les circuits de distribution
	46	Créer un annuaire des entreprises locales valorisant l'économie sociale et circulaire.	A étudier, en fonction de la faisabilité technique (distorsion de la concurrence...)
	47	Soutenir la création de magasins de producteurs locaux (pour faciliter la vente directe).	Action 3.9 : Favoriser les produits locaux

		pour raccourcir les circuits de distribution
48	Développer l'éco-construction, en valorisant les acteurs et les filières utilisant des matériaux biosourcés sur le territoire.	Action 2.3 : Former les entreprises pour la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés Action 1.17 : Promouvoir le recyclage des matériaux de construction
49	Créer et multiplier les ressourceries et les recycleries sur l'ensemble du territoire (magasins de seconde main).	Action 1.15 : Structurer les acteurs et valoriser les matériaux biosourcés
50	Développer un Pôle Vert dans la boucle de Chanteloup (alliant permaculture et compostage) et identifier d'autres sites similaires au sein de GPS&O	Voir projet Cœur vert
51	Accompagner le développement des véhicules à hydrogène sur le territoire de GPS&O (une pile à combustible transforme l'hydrogène en électricité pour alimenter le véhicule et ne produit aucune autre émission que de l'eau).	Voir schéma directeur EnR (projet)
52	Favoriser la création de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).	Action 1.3 : Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR
53	Favoriser la création de Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE).	Action 1.3 : Communiquer et impliquer les citoyens dans les projets EnR
54	Créer un pôle de compétitivité au service de l'innovation dans les domaines de la santé et de l'environnement.	Action 3.7 : Stimuler des initiatives collaboratives sur la qualité de l'air
55	Mieux valoriser les compétences de Seenergy LAB (laboratoire pour l'efficacité énergétique proposant formations, recherches, sensibilisations...). Soutenir Energies solidaires et la mise en place des CEP.	Action 2.1 : Créer une plateforme autour de la rénovation énergétique
56	Réutiliser l'intégralité des matériaux issus des bétons déconstruits (Projet National Recybeton pour en faire un axe fort de développement économique).	Action 1.17 : Promouvoir le recyclage des matériaux de construction

	57	Développer des espaces de co-working et de co-living sur l'ensemble du territoire permettant de réduire le temps de transport, la fatigue et la pollution automobile.	Action 3.8 : Mettre en place des HUBs coworking
	58	Installer sur le territoire des maisons de la transition pour faire connaître au grand public les bonnes pratiques pour réduire son empreinte carbone.	Action 2.2 : Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie et l'adaptation de l'Habitat Action 1.4 : Mettre en place une plateforme intégratrice autour de la transition énergétique du territoire
	59	Créer des postes d'ambassadeur du climat (sur le modèle des ambassadeurs du tri) afin de favoriser les pratiques vertueuses auprès du grand public, des scolaires et des élus.	Action 2.2 : Sensibiliser et encourager sur les solutions d'économies d'énergie et l'adaptation de l'Habitat
	60	Inscrire dans les appels d'offre des structures publiques l'achat de produits locaux (boissons, nourriture...) et/ou éco-labélisés (produits d'entretien, fournitures...).	Action 4.1 : Sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques et à la consommation éco-responsables
TOURISME	61	Valoriser les bords de Seine (en créant des pistes cyclables ininterrompues le long de la Seine, en réhabilitant les guinguettes et en développant des projets culturels).	Action 3.5 : Faire de la Seine un vecteur structurant des mobilités Action 3.1 : Stimuler les mobilités actives (marche, vélo)
	62	Restaurer la servitude de marchepied (obligation légale) le long des rives de Seine.	Action 3.5 : Faire de la Seine un vecteur structurant des mobilités Action 3.1 : Stimuler les mobilités actives (marche, vélo)
	63	Mieux entretenir les chemins de halage.	Action 3.5 : Faire de la Seine un vecteur structurant des mobilités
	64	Développer le tourisme fluvial (en rénovant et en augmentant la capacité des Marina déjà existantes comme celle du Port Louis notamment).	Action 3.5 : Faire de la Seine un vecteur

			structurant des mobilités
BIODIVERSITE	65	Recenser et sanctuariser les arbres centenaires et les arbres remarquables dans toutes les villes et tous les villages de la Communauté Urbaine.	Créer une action liée à l'aménagement ?
	66	Conserver des friches naturelles en milieu urbain (indispensables aux pollinisateurs).	
	67	Multiplier les espaces de fauche tardive et de jachères fleuries dans les espaces publics de la communauté urbaine (jardins publics, parcs de jeux, rond-point, terre-plein...) pour attirer les pollinisateurs et favoriser la biodiversité.	
	68	Mener des actions de sensibilisation à la biodiversité auprès des scolaires.	Cf. Charte agricole et forestière
SANTE	69	Arrêter au plus vite le four de la cimenterie de Gargenville. Cimenterie en activité en milieu urbain qui produit chaque jour 1 000 tonnes de gaz à effet de serre. Envisager un projet de reconversion en phase avec les exigences d'un Plan Climat Air Energie territorial.	Le Conseil communautaire a donné un avis négatif au projet. Stimuler, dans le cadre du PCAE, T les matériaux de construction biosourcés
	70	Stopper tous les nouveaux projets d'axes routiers (pont d'Achères, déviation RD 154, C13-RD28, A 104...). Projets très coûteux, sources de graves pollutions atmosphériques, générateur de report de congestion et totalement contradictoires avec les objectifs d'un Plan Climat.	Etudier, dans la fiche liée à l'aménagement durable, les compensations à prévoir
	71	Stopper la densification urbaine à proximité des grands axes routier existants.	Attention à l'étalement urbain.
	72	Interdire l'épandage de produits phytosanitaires toxiques à moins de 50 mètres des écoles et des habitations (l'arrêt préfectoral actuel est insuffisant).	Cf. Charte agricole et forestière
	73	Privilégier les matériaux sains et naturels pour toute création de terrain de sport (interdire les terrains réalisés à base de pneus recyclés toxiques pour la santé et l'environnement).	Action 2.3 : Former les entreprises pour la rénovation énergétique et l'utilisation des matériaux biosourcés
	74	Installer en de nombreux lieux du territoire des bennes de tri pérennes et souterraines pour éviter les décharges sauvages et la dispersion.	Action 4.2 : Mettre en place des démarches d'économie circulaire et de recyclage
	75	Instaurer un bon de mise en décharge afin d'éviter les décharges sauvages (paiement par le client d'un	Action 4.2 : Mettre en place des démarches

		solde de 5 à 10% de la facture après remise du bon par l'artisan).	d'économie circulaire et de recyclage
MOBILITES	76	Promouvoir et développer le covoiturage en impliquant le habitants (en redynamisant l'expérimentation Covoit'ici notamment).	Action 3.10 : Favoriser le covoiturage
	77	Développer les solutions d'auto-partage.	Action 3.10 : Favoriser le covoiturage
	78	Créer des zones de rencontre (à 20 km/h) dans les centres villes pour pacifier la voirie	Action 3.10 : Favoriser le covoiturage Voir schéma directeur piste cyclables
	79	Favoriser les zones piétonnes dans les centres ville et disposer les parkings de surface en silos en périphérie.	Action 3.1 : Stimuler les mobilités actives (marche, vélo)
	80	Augmenter la surface dédiée aux vélos et aux piétons dans l'espace public.	Action 3.1 : Stimuler les mobilités actives (marche, vélo)
	81	Développer la signalétique en faveur des piétons et des vélos (panneaux avec indications de durée de trajet qui ne soient pas uniquement destinés aux automobilistes).	Action 3.1 : Stimuler les mobilités actives (marche, vélo)
	82	Développer l'aménagement de passerelles au-dessus de la Seine pour les piétons et les vélos.	Action 3.1 : Stimuler les mobilités actives (marche, vélo) Action 3.5 : Faire de la Seine un vecteur structurant des mobilités
	83	Développer des lignes structurantes de bus et la mise en place de réseau type Flexigo sur les territoires diffus. Anticiper l'arrivée de service de transport à la demande de type PADAM mobility.	Action 3.11 : Mettre en place un système de transports en commun efficace et adapté à tous
	84	Ouvrir des lignes de navettes électriques sur la Seine.	Action 3.5 : Faire de la Seine un vecteur structurant des mobilités
	85	Exiger d'IDF Mobilités et des opérateurs un plan de remplacement de la flotte de bus diesel présents sur le territoire par des bus propres en faisant attention à diversifier les énergies (électrique, GNV et plus tard l'hydrogène notamment).	Action 3.11 : Mettre en place un système de transports en commun efficace et adapté à tous Réunion nécessaire avec IDF pour définir une action conjointe
86	Favoriser le développement du fret ferroviaire pour remplacer les camions polluants.	Action 3.4 : Mobiliser les entreprises et	

			sensibiliser leurs employés
	87	Mise en place de la gratuité d'un maximum de transports en commun (ce qui conduira à réduire l'utilisation systématique de voitures individuelles).	Action 3.11 : Mettre en place un système de transports en commun efficace et adapté à tous

## V. Annexe B : Glossaire

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
EnR <i>ou</i> ENR	Energie Renouvelable
EnR&R	Energie renouvelable et de récupération
LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SRADET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie